

<https://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1199>



**- C.A.P. : Arrêté du 10 mars
2021 modifiant l'arrêté du 30
août 2019 fixant les unités
générales du certificat
d'aptitude professionnelle et
définissant les modalités
d'évaluation des épreuves
d'enseignement général**

Date de mise en ligne : vendredi 2 avril 2021

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés
- T.V.P. -

J.O.R.F. N° 0079 du 2 Avril 2021